



SNUipp-FSU 23

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
Section de la CREUSE

542 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUERET
Téléphone : 05 55 41 04 81
E-mail : snu23@snuipp.fr

Communiqué de presse

Une restitution de 5 postes pour la Creuse : *Un signal positif mais très très symbolique...*

Le ministre de l'Education Nationale, Vincent Peillon, a annoncé la restitution de 1000 postes sur les 5 700 supprimés dans le cadre du budget 2012, soit une restitution de 17,5% des suppressions. Le Comité Technique Ministériel a ventilé ces 1000 postes : l'Académie de Limoges, académie la plus taxée de France en janvier, se voit restituer 10 postes sur les 131 retirés en janvier soit une restitution de 7,6% de la taxation bien inférieure à la restitution nationale..

Le Comité Technique Académique du vendredi 29 juin avait donc pour mission de répartir la restitution de ces 10 postes entre les 3 départements de l'Académie. Le Recteur a ainsi proposé : 3 postes pour la Corrèze, 5 postes pour la Creuse et 2 postes pour la Haute Vienne.

Si cette restitution est un signal positif, elle reste très symbolique. Elle induit toujours une carte scolaire à 26 suppressions de postes pour la rentrée 2012 restant tout aussi « injuste et inacceptable » comme la qualifiait en janvier le SNUipp-FSU 23. Les attaques portées en janvier et février deviennent de fait pour nous les priorités à corriger et ne sont pas pour nous hiérarchisables :

Attaque en règle contre les élèves les plus fragiles : en procédant à la fermeture de postes de RASED, de postes en CMPP, de postes en SESSAD et en IME, le Directeur Académique avait choisi de faire peser prioritairement la taxation sur les élèves en difficulté et les élèves en situation de handicap : il avait choisi de donner moins à ceux qui ont le plus besoin.

Attaque en règle contre la maternelle : 6 fermetures de classes sur 13 remettent en cause les capacités d'accueil des plus jeunes enfants dans les secteurs concernés. Il faut également ajouter les situations d'écoles qui n'obtiennent pas d'ouverture et qui de fait, elles non plus, ne pourront pas accueillir les enfants de moins de trois ans : c'est le cas de Naillat, St Priest La Feuille, Ajain, Moutier Malcard, Bonnat maternelle, le RPI Soumans/Bord St Georges/Lavaufranche ou encore Saint Junien la Bregère...

Absence de prise en compte de la ruralité de notre département : La suppression de la moitié des postes d'EMA-LA (Équipe Mobile de Liaison Académique), quelle que soit l'organisation ubuesque mise en place, conduit à exclure les élèves scolarisés dans les secteurs les plus isolés d'une ouverture culturelle, sportive et scientifique qui garantissent une certaine égalité républicaine de l'offre scolaire entre tous les élèves de ce département.

La formation : disparition de la formation initiale et quasi absence de formation continue avec des stages annulés « pour raison de service »

Le remplacement : tous les ans, des centaines de jours de classe ne sont pas assurés faute de remplaçants

Les injustices entre écoles et entre personnels restent et resteront criantes quels que soient les aménagements proposés.

Le Directeur Académique de la Creuse aura la responsabilité de proposer au Comité Technique Spécial Départemental du mercredi 4 juillet une répartition des 5 postes de façon à corriger cette carte scolaire qui restera injuste et inacceptable.

Dans ce contexte, le SNUipp-FSU 23 appelle les élus, parents d'élèves et personnels à se rassembler mercredi 4 juillet 2012 devant l'Inspection Académique de la Creuse à 15H pour exiger dès maintenant la prise en compte des besoins du département dans le cadre de la préparation du budget 2013.

Guéret, le 2 juillet 2012

Contact :

Section : 05.55.41.04.81

Fabrice Couégnas :06.74.19.39.72